

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Adjoint, Maire par intérim.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. LACOMBE Jacky, M.BLANC Gilbert, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, Mme PAGE Laetitia, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Absent excusé : M. LOUCHE Morgan

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2022

Convention cantine avec la commune de Loisy

Monsieur le 1er Adjoint, Maire par intérim, donne lecture de la convention cantine pour l'année 2022, proposée par la commune de Loisy afin de fixer la participation de la commune d'Huilly-sur-Seille aux frais de fonctionnement de la cantine municipale de Loisy.

Convention valable pour l'année 2022, du 1er janvier au 31 décembre.

Vu le bilan financier de la cantine pour l'année 2021, lequel fait apparaître un déficit de 8 463.83 euros - déficit partagé entre les deux collectivités.

Montant de la participation d'Huilly : 4 231.91 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la convention proposée par la commune de LOISY pour l'année 2022 et autorise M. le 1er Adjoint, Maire par intérim, à la signer.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

Monsieur le 1er Adjoint, Maire par intérim, informe le Conseil Municipal qu'il doit voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2022. Seuls les taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie font l'objet d'un vote.

Les services fiscaux transmettent en mairie l'état 1259 qui présente les bases prévisionnelles de chacune des deux taxes pour l'année 2022 avec le produit attendu dans le cas où les taux votés par la commune restent les mêmes qu'en 2021.

Après avoir pris connaissance de l'état 1259,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 34.58 Taxe Foncière non Bâtie : 37.77

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BLANC Gilbert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HAUTEVELLE Ludovic, 1^{er} Adjoint, Maire par intérim, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 199 489.55 Recettes = 368 489.12

Excédent de fonctionnement = 168 999.57 €

Section d'investissement :

Dépenses = 50 853.52 + restes à réaliser : 6 784.54

Recettes = 30 115.19 + restes à réaliser : 0.00

Déficit d'investissement = 27 522.87 €

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Compte de gestion 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HAUTEVELLE Ludovic, 1^{er} Adjoint, Maire par intérim, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Affectation du résultat de fonctionnement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 168 999.57 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
27 522.87 € en excédent de fonctionnement capitalisé
141 476.70 € en excédent de fonctionnement reporté.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Budget Primitif 2022 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 qui se présente comme suit :
Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 386 095 €
Section d'investissement : dépenses et recettes = 73 278 €

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Achat d'un véhicule de service

Monsieur le Premier Adjoint rappelle le projet d'achat d'un véhicule de service pour l'adjoint technique chargé de l'entretien de la voirie. Ce véhicule devra être équipé d'un système d'attache afin de véhiculer la remorque de la commune.

Ce véhicule est indispensable au bon fonctionnement du service technique de la commune dans la mesure où la commune n'a plus de tracteur.

Plusieurs garages ont été consultés pour l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion, mais nous avons reçu peu d'offres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un véhicule de service d'occasion, retient l'offre du GARAGE VANDROUX Michel de Montpont en Bresse : Renault Kangoo 1,5 DCI de 2014, 139000 Kms, diesel au prix de 7500 € H.T. soit 9 000€ TTC, et autorise le Premier Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 avril 2022

Bureau de vote pour les élections municipales partielles des 15 et 22 mai 2022 :

Monsieur le Premier Adjoint propose la constitution des bureaux de vote pour les élections municipales partielles qui auront lieu les 15 et 22 mai prochains.

Horaires : 8h00 - 18h00

Questions diverses :

Projet de voirie forestière :

Le Groupement Forestier du Chêne des Trois Frères a acheté la propriété du Groupement Forestier de Molaise. À la suite de cet achat, le nouveau propriétaire souhaite aménager, à ses frais, une voirie forestière qui permettra de mieux desservir sa propriété. Cet aménagement se ferait sur l'emprise d'un chemin communal existant. L'objectif est d'empierrer le chemin sur 3,5m de large pour permettre l'accès aux camions qui devront charger des bois dans la propriété.

Pour ces travaux, il compte demander une subvention auprès de la DDT dont le dossier doit être complet pour fin mai.

Le propriétaire demande si ce projet pourrait être accepté par la commune. Sachant que ce chemin restera ouvert au public et le GF des 3 frères devra pouvoir y accéder avec des camions pour le chargement des bois.

Avis du Conseil Municipal :

Accord pour l'aménagement du chemin. Les conditions d'accès sont à discuter.

Journée du 19/04/2022 : broyage et étalement des copeaux de bois

Elections législatives :

Dimanche 12 juin et dimanche 19 juin

Fait et délibéré, les jour,mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
L'Adjoint,
Maire par intérim,

M. Ludovic HAUTEVELLE



